

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2009

Date de la convocation : 27.04.2009

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mmes SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : M. GODARD,

Excusés : MM. DAUNAS, DUPONT, Mme LAFOND

Secrétaire de séance : Mme GRELET

Avant de commencer la séance, Monsieur de ROUX informe le Conseil de l'accident mortel intervenu cet après-midi devant la pharmacie. Il s'agit du jeune Romain BUFFARD, petit-fils de Mme VERDON. Il souhaite que l'on ait une pensée pour la famille.

Monsieur de ROUX remercie Eric PANNAUD qui s'est rendu sur les lieux.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2009

Monsieur RICHON indique qu'il convient d'apporter deux rectifications à ce procès-verbal :

- Dans le paragraphe « *Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion* », il convient de préciser 21 voix pour.

- Dans la présentation du budget, « *Recettes de Fonctionnement, 73 - Impôts et taxes* -

Il convient de corriger la somme portée au 7311 - *Contributions directes* : 960 522 € et non 960 5223 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris note de ces remarques approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 Mars 2009.

AMENAGEMENT D'UN BASSIN DE RETENTION - ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que l'aménagement de la zone des Sept Journaux se poursuit. Les fouilles archéologiques, à présent terminées, ont mis en évidence une villa romaine dont on connaissait déjà l'existence mais rien ne méritant d'être particulièrement protégé.

Les travaux de VRD vont pouvoir commencer. Une réunion de chantier est prévue le 13 Mai prochain.

La Commune a à sa charge la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales se situant de l'autre côté de la RD 24 et de la voie ferrée ce qui nécessite la réalisation d'un ouvrage d'art.

La Commune est maître d'ouvrage de ces travaux cependant la SEMIS lui remboursera cette dépense au prorata de la superficie des terrains vendus dans la zone.

En vue de ces travaux, une consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée.

Les offres devaient être remises avant le 17 Avril 2009 à 17H.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 Avril 2009 a procédé à l'ouverture des plis. Lors de la réunion du 27 Avril, le Cabinet ABAQUE, Maître d'œuvre, a présenté le rapport d'analyse des offres. Les critères retenus portaient sur la valeur technique, le prix et le délai.

Le classement proposé par le Cabinet ABAQUE est le suivant :

Classt	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	SEC TP	93 136.25 €	111 390.96 €
2	DAVID	65 740.28 €	78 625.37 €
3	SCAM	109 610.00 €	131 093.56 €
4	COLAS	96 762.57 €	115 728.03 €
5	APPIA	99 945.70 €	119 535.06 €
6	SCOTPA	115 187.00 €	137 763.65 €
7	MXTP	80 766 .00 €	96 596.14 €
8	GRAMMATICO	101 081.00 €	120 892.88 €

Après une longue discussion et après avoir pris note des remarques du Cabinet ABAQUE, la Commission d'Appel d'Offres, considérant que les travaux définis dans le cahier des charges doivent être exécutés dans les règles de l'art, ce qui constitue une obligation pour tous les pétitionnaires, quel que soit

le prix présenté, propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la moins - disante présentée par l'entreprise DAVID de Royan, s'élevant à 65 740.28 € HT soit 78 625.37 € TTC.

Le prix d'objectif fixé par le Cabinet d'ingénierie était de 105 000 € HT.

Monsieur NAUD constate que la différence de prix est impressionnante.

Madame CHARRIER souligne qu'il en était de même lors de la réunion avec la SEMIS en vue de la dévolution du marché VRD pour l'aménagement de la Zone ; l'entreprise DAVID s'est aussi vue attribuer le marché.

Monsieur de ROUX précise que l'entreprise DAVID est une filiale de la SCREG qui figure dans les 4 à 5 premiers groupes français.

Monsieur RICHON pense que l'on revient à des prix normaux

Monsieur GATINEAU demande sur quelle base sont calculés les honoraires du cabinet d'ingénierie.

Madame CHARRIER indique qu'ils sont basés sur un montant de 90 000 € HT.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres en retenant l'offre de l'entreprise DAVID et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

SYNDICAT DES EAUX : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - ASSAINISSEMENT RUE DU FRONTIGNAN

Monsieur de ROUX indique au Conseil qu'une extension du réseau assainissement est nécessaire, Rue du Frontignan aux Essart.

Il propose de confier au Syndicat Départemental des Eaux la réalisation de cette opération au nom et pour le compte de la Commune

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le Syndicat des Eaux

Monsieur GRAVELLE indique que le Syndicat des Eaux a signalé qu'il fallait remplacer les canalisations AEP dans plusieurs endroits de la commune (Route de la Chapelle, La Touche, ...).

SYNDICAT DES CHEMINS : PROPOSITION DE CONVENTION D'ASSISTANCE

Monsieur de ROUX expose au Conseil que le Syndicat Départemental de la Voirie propose une assistance générale dans le domaine routier de la commune portant sur :

- La gestion patrimoniale
- L'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien
- L'emprunt subventionné

Cette assistance remplace celle réalisée par les services de la DDE dans le cadre de l'ATESAT qui s'achève à la fin de l'année.

Monsieur de ROUX rappelle que dans le cadre de la procédure du dialogue compétitif, la Commune a confié à l'entreprise EUROVIA, pour une durée de 8 ans, l'entretien d'environ 40kms de voirie.

Monsieur RICHON demande si cette assistance est nécessaire dans la mesure où la commune n'a pas les moyens de réaliser les travaux.

Monsieur de ROUX indique qu'il serait plus efficace de louer ou d'acheter une goudronneuse. Monsieur GRAVELLE signale que Syndicat des Chemins peut louer ce matériel mais les tarifs sont assez élevés. Madame FALLOURD estime qu'il convient de déterminer le nombre de kilomètre qui peuvent être réparés en une journée.

Monsieur HANNIER fait remarquer que le plus important est de bien préparer le chantier. Monsieur MACHEFERT souligne le problème du débernage.

Monsieur NAUD signale qu'une entreprise réalise les travaux de débernage sur la Communauté des Communes de BURIE.

Monsieur de ROUX indique qu'il n'est pas urgent de délibérer sur les missions qui pourraient être confiées au Syndicat des Chemins mais il convient de se renseigner sur les conditions de location de la goudronneuse et sur l'entreprise qui travaille pour la CDC de Burie.

EMPLOIS SAISONNIERS POUR LE FONCTIONNEMENT DU BAC

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal qu'en vue du fonctionnement du bac pendant la saison touristique, il convient de recruter, comme les années précédentes, un emploi saisonnier à temps complet, afin d'assurer un service continu 7 jours sur 7, du 1^{er} Juillet au 31 Août 2009.

Il propose, en raison des demandes d'emplois saisonniers présentées, de rester sur le principe du recrutement d'étudiants pour occuper ce poste

Il rappelle que le recrutement des candidats intervient sous réserve de l'obtention de du certificat de capacité délivré par les Services de la D.I.D.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de privilégier le recrutement d'étudiants en vue d'occuper, un mois chacun, les postes d'agents saisonniers afin d'assurer le fonctionnement du bac du 1^{er} au 31 Juillet et du 1^{er} au 31 Août 2009.

ORGANISATION DE LA BAIGNADE EN CHARENTE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal la décision d'organiser une baignade dans la Charente et d'en mutualiser les frais avec la Commune de Port d'Envaux, en partageant le temps de travail du Maître Nageur.

L'organisation progresse.

Les autorisations ont été sollicitées auprès des services concernés. La D.I.D. doit indiquer la largeur d'eau qui pourra être prise sur la Charente.

Monsieur PANNAUD est chargé de suivre ce dossier.

Une convention doit être établie avec la Mairie de Port d'Envaux en vue de fixer les modalités d'utilisation de la personne recrutée en vue d'assurer la surveillance de la baignade ainsi que du matériel de réanimation. Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à la signer.

Monsieur PANNAUD rappelle que la baignade est soumise à des normes de sécurité et que des équipements sont obligatoires : matériel d'oxygénothérapie, pharmacie, panneaux de signalisation de la baignade, obligation d'affichage de certaines informations telles que température de l'eau et de l'air, les diplômes du surveillant, jour et horaires d'ouverture, etc.

Il convient de faire procéder au désherbage du site ainsi qu'à l'élagage de l'arbre, de nettoyer la plage et de rajouter du sable.

Le premier bain destiné aux enfants sera délimité par des bouées rouges et un filet ; la seconde partie, pour les plus grands, par des bouées jaunes. Un mât devra être mis en place pour accueillir le drapeau vert qui indique que la baignade est ouverte. Ce drapeau sera descendu en période de fermeture.

Une cabane devra être installée afin d'assurer les secours.

Le Conseil Municipal, donne son accord pour le recrutement à mi-temps d'un maître-nageur sauveteur en Juillet et Août et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec la mairie de Port d'Envaux.

MARCHE FERMIER : CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA SAINTONGE ROMANE

Monsieur PANNAUD rappelle que la 4^{ème} Edition du Marché Fermier organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Saintonge Romane aura lieu le Jeudi 30 Juillet 2009 à partir de 19 heures, sur le Communal en bordure de Charente.

Comme les années précédentes, les visiteurs auront la possibilité de dîner sur place. La Commune propose un spectacle « Art de la Rue » mêlant musique et humour, avec le Groupe ZAGO de Poitiers.

Monsieur MACHEFERT indique que pour avoir un stand sur le marché fermier il est nécessaire que le producteur s'engage avec la Saintonge Romane.

Monsieur de ROUX rappelle que la Saintonge Romane essaie de développer l'agriculture de proximité c'est-à-dire les productions pouvant être directement vendues aux consommateurs : cognac, pineau, vin, et d'autres produits tels que confiture, miel ou produits plus élaborés de boucherie, charcuterie et produits de jardin (fruits et légumes).

Il y a ainsi environ 40 producteurs fédérés qui réalisent un guide de façon à créer un mouvement commercial.

Les marchés fermiers sont un gros débouché pour ces produits de qualité et le producteur doit s'associer au projet.

M. MACHEFERT indique qu'il doit ouvrir une vente directe de fruits et légumes au Maine-Allain.

Il convient de vérifier si une autorisation de la mairie, pour une installation sur un terrain privé, est nécessaire.

Monsieur de ROUX indique que c'est le conseil municipal qui décide des lieux de marchés publics et le marché de Chaniers a été fixé sur la place de la gare le mercredi et le samedi matin.

Il souligne que le Maire ne peut limiter ou interdire le commerce ambulant sous prétexte qu'il porte atteinte au commerce local car il s'agirait alors d'un abus de pouvoir. En revanche, il peut limiter ou interdire le commerce ambulant pour des raisons de salubrité et de tranquillité publiques.

Monsieur RICHON demande s'il a été prévu plus de tables et de chaises pour le repas fermier. Monsieur PANNAUD indique que grâce au concours de Monsieur HANNIER, la mairie de Courcoury prête des tables et des chaises. La Commune de Burie a aussi été sollicitée.

On attend au minimum 300 personnes.

Le Budget de cette manifestation s'élève à 3385 € dont 2000 € pour le spectacle et 728 € versés à la Chambre d'Agriculture à titre de participation aux frais d'organisation.

La Chambre d'Agriculture a fait parvenir un projet de convention de partenariat qui fixe les engagements de chaque partie.

La Saintonge Romane se propose quant à elle de subventionner cette manifestation à hauteur de 2000 € et il convient donc de déposer une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget prévisionnel de la subvention, décide de solliciter une subvention auprès de la Saintonge Romane et mandate le Maire pour signer la convention avec la Chambre d'Agriculture.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « EN VERRE AU BON ENDROIT » (BIENNALE DU VERRE)

Monsieur de ROUX rappelle que la 6^{ème} Biennale du Verre se déroulera du 16 Mai au 1er Juin à la Salle des Fêtes de CHANIERES.

Cette année elle accueillera un sculpteur vedette Jean Fontaine et les artistes verriers autour de Allain GUILLOT.

L'Association « En Verre au Bon endroit » sollicite une subvention en vue de financer les frais d'organisation de cette manifestation.

Monsieur de ROUX propose de verser une subvention de 1500 € comme lors de la précédente édition,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

SUBVENTION A L'EETAA DE SAINTES

Monsieur de ROUX indique que la traditionnelle remise des prix de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air 722 se déroulera à Saintes le 23 Juillet 2009.

Il fait part au Conseil de la demande présentée par le Commandant de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Saintes en vue de l'obtention d'un don afin de financer ces prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer un don de 150 € à l'EETAA de SAINTES.

DROITS DE PLACE HORS MARCHÉ

Monsieur de ROUX, comme il l'a précédemment évoqué, indique la nécessité d'organiser le stationnement des commerces ambulants en dehors des jours de marché.

Il donne lecture du projet d'arrêté municipal règlementant les activités commerciales et artisanales ambulantes.

« A l'intérieur du bourg de Chaniers et de façon à respecter la tranquillité, la salubrité publique et la circulation, les marchands non sédentaires sont autorisés à stationner moyennant le paiement d'un droit de place et l'obtention d'une autorisation de stationnement individuelle :

Place de la gare les mercredis et samedi de 8h à 13 h 30

Les jeudi et vendredi de 17 h à 22 h

Au carrefour de la rue Aliénor d'Aquitaine et de l'avenue des deux Charentes

Les dimanches et jours fériés de 8h à 13 h 00. ... »

Il est proposé de fixer les droits de place en dehors des jours de marché à 0.40 € le ml (tarif identique au droit de place sur le marché)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition

QUESTIONS DIVERSES

ALIENATION DE TERRAIN « LES 7 JOURNAUX »

Monsieur de ROUX rappelle que le Conseil Municipal par délibération du 30 Mars dernier avait donné un avis favorable sous réserve de l'estimation des Domaines, pour l'aliénation à Mme KALINSKI,

au prix de 13 € le m², d'un terrain d'une superficie de 4 800 m², en vue de l'implantation d'un groupement d'habitations destinées aux seniors.

Monsieur de ROUX indique que l'estimation du Service des domaines permet de pratiquer le prix proposé à l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide de céder à Mme KALINSKI, une partie de la parcelle cadastrée AX 651p pour une superficie de 4800m² au prix de 13 € le m².

PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur de ROUX propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 15 Mai 2009 en raison de l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de Monsieur Jean-Claude CHOTARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

SALLE OMNISPORTS - REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES

Monsieur PANNAUD indique qu'à la suite des travaux d'agrandissement de la salle omnisports il convenait de mettre en place un règlement intérieur unique à toutes les associations utilisatrices et une convention de mise à disposition des locaux particulière à chaque association.

Le règlement intérieur reprend les règles d'usage et rappelle les conditions de circulation et stationnement aux abords du complexe, ainsi que les conditions d'accès aux salles, obligations de chacun en matière de respect des lieux, de respect de la personne, etc.

Madame CHARRIER demande qu'un état des lieux soit réalisé lors de la mise à disposition des locaux et à chaque changement de Président, que les associations fournissent chaque année leur attestation d'assurance et que l'on ajoute une clause spécifique relative aux déclenchements intempestifs des alarmes.
« Si un déclenchement intempestif des alarmes entraîne une intervention de la société spécialisée, cette intervention sera facturée à l'association fautive ».

Monsieur PANNAUD estime qu'un état des lieux lors d'un changement de Président n'est pas nécessaire.

Monsieur NAUD souligne que le responsable de l'Association doit être le responsable de la clé.

Monsieur PANNAUD indique que des devis pour des clés infalsifiables ont été demandés. En cas de perte des clés la reproduction des clés ou le remplacement du barillet sera facturé à l'association.

IMMEUBLES VEILLON

Monsieur de ROUX souhaite avoir le sentiment du Conseil sur l'affaire préoccupante que représentent les immeubles faisant l'objet de la procédure d'abandon et dont un menace ruine.

La procédure de l'immeuble menaçant ruine se poursuit sans que le propriétaire ne soit intervenu.

La question est de savoir ce que la Commune peut faire de cet immeuble. Monsieur RICHON propose de faire une opération immobilière avec la SEMIS.

Monsieur GRAVELLE indique que la partie consolidée devrait être démolie mais avec l'avis d'un architecte expert puisque les constructions sont imbriquées.

Monsieur PANNAUD indique qu'il sera difficile d'expertiser si on ne peut pas pénétrer à l'intérieur des bâtiments.

Monsieur de ROUX indique que l'on arrive en fin de procédure et qu'il faudrait faire une démarche au tribunal pour pouvoir pénétrer à l'intérieur de l'immeuble.

Monsieur de ROUX demande au Conseil ce que la Commune pourrait faire l'immeuble de la boucherie QUERE qui fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

- Soit, on n'intervient pas, c'est une affaire privée et l'immeuble sera racheté.

- Soit la Commune s'y intéresse et dans ce cas si elle doit exercer son droit de préemption il convient de réfléchir dès maintenant à ce que l'on veut faire.

DECHETTERIE

Monsieur de ROUX rappelle que Mmes BOS et DESCHAMPS poursuivent la Commune au Tribunal Administratif de Poitiers pour faire arrêter les travaux de la déchetterie.

Il indique que les requêtes en référé des intéressées ont été rejetées par le Tribunal.

FETE DES FLEURS

Madame FALLOURD indique que le bilan de cette manifestation est positif.

Elle remercie toutes les personnes qui, par leur aide, ont contribué à cette réussite et particulièrement à Joseph qui a animé la manifestation pendant les 2 jours.

SALON DU LIVRE

Madame GRELET rappelle au Conseil Municipal le déroulement de la 3ème Edition du Salon du Livre les 21 et 22 Mars dernier

Elle souligne qu'en amont de cette manifestation, un travail important a été réalisé dans les écoles grâce à l'intervention d'auteurs, dont celle de Stefan ROOY, auteur illustrateur.

Le montant de la participation demandée par M. Stefan ROOY pour l'animation de ces ateliers s'élève à 200 €.

TRAVAUX AVENUE DU 8 MAI

Monsieur RICHON demande quand commenceront les travaux de l'avenue du 8 Mai.

Monsieur GRAVELLE indique que ce sera probablement en septembre et non en juillet. Madame MICHAUD indique que ce serait mieux de terminer ces travaux avant la rentrée scolaire.

Il convient de prendre contact avec la DID

PLAN DE CHANIERES.

Monsieur PANNAUD indique que Monsieur GODARD souhaite finaliser le plan de Chaniers et il demande aux conseillers de faire parvenir leurs remarques et des photos pour illustrer le plan.

PROLIFERATION DE CHEVREUILS

Monsieur MACHEFERT attire l'attention du Conseil sur les problèmes que rencontrent les agriculteurs en raison de la prolifération des chevreuils qui causent des dégâts aux cultures.

Monsieur de ROUX indique que si les agriculteurs saisissent le Conseil Municipal en faisant état des dégâts occasionnés par le gibier, et en demandant au Maire de prendre des mesures de police adéquates, le Maire saisira le Préfet et demandera une battue administrative.

La séance est levée à 23 h 10.

La Secrétaire de Séance,

Annie GRELET